
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
05 AOÛT 2024 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUILLET 2024

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

5.1. *Correspondances reçues*

5.1.1 *Association québécoise d'urbanisme*

5.1.2 *Géant de bois, sculpture arbre*

5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*

5.2.1 *MAMH, Andrée Laforest, TECQ 2024-2028*

5.3. *Correspondance expédiée*

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

6. ADMINISTRATION

-
- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.1.1 *Ressources humaines : renouvellement de l'engagement de deux chauffeurs de déneigeuse pour la saison 2024-2025*

 - 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D*
List of Accès D web payments
 - 6.2.2 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)
 - 6.2.3 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval
 - 6.2.4 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list

 - 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 JUILLET 2024*
Big picture of Municipality's finances as of July 31st, 2024

 - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 JUILLET 2024*
Receivable accounts list as of July 31st, 2024

 - 6.3.3 *Liste des arrérages au 31 JUILLET 2024*
List of overdue taxes accounts as of July 31st, 2024

 - 6.3.4 *Rapport de la mairesse 2023*
2023, Mayor's report

 - 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report

 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant

 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *Excavation du fossé chemin Beaver, soumission*
- 10.2 *Installation d'un ponceau chemin Beaver, soumission*
- 10.3 *Accès au Bureau de Poste et aménagement, soumission*
- 10.4 *Mise à niveau des chemins Hopkins, Watson et Arnold*
- 10.5 *Demande de consentement Hydro -Québec pour travaux*
- 10.6 *Demande de pose de deux luminaires par Hydro-Québec*
- 10.7 *Entretien et inspection du camion de déneigement*

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 *Sécurité publique*
- 13.2 *Sécurité civile*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

- 16.1 *Addenda au protocole d'entente Centre médical de Huntingdon*
- 16.2 *Ententes service de protection contre les incendies*
- 16.3 *Entente système national d'alerte sismique précoce, Canada*
- 16.4 *Signature d'un bail avec un OBNL*

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-08-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JUILLET 2024

2024-08-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 08 JUILLET 2024 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

Madame Turgeon, responsable de la Petite Bibliothèque Verte, est venue présenter le nouveau dépliant décrivant les services offerts et notamment le service de projection Ciné-cinéma.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondances reçues

5.1.1 Association québécoise d'urbanisme

5.1.2 Géant de bois, sculpture arbre

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.2.1 MAMH, Andrée Laforest, TECQ 2024-2028

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1 *Ressources humaines : renouvellement de l'engagement de deux chauffeurs de déneigeuse pour la saison 2024-2025*

ATTENDU QUE le code de la sécurité routière du MTQ exige un chauffeur principal ainsi qu'un chauffeur secondaire pour la déneigeuse ;

ATTENDU QUE deux candidats avec expérience ont déjà occupés ces postes et qu'ils souhaitent renouveler leurs contrats;

ATTENDU QUE que les services de ces chauffeurs sont requis de la mi-octobre à la mi-avril

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-03

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général a procéder à l'embauche des dits chauffeurs aux conditions de l'année dernière avec une indexation raisonnable, pour un budget global estimé de 34 000.00\$ le tout dans deux contrats à être signés entre les partis.

La défense sera affectée au poste 02-330-00-141

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.4 *Approbation des comptes à payer*

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2023-08-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **82 604.67\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **133 992.89 \$**
- Les charges salariales : **12 055.37 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. *Portrait global / comptes à recevoir / arrérages*

2024-08-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 juillet 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **210 649.52 \$**
- Liste des arrérages : **61 699.04 \$ (solde) – 3 669.63 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3.4 Rapport de la mairesse 2023
2023, Mayor's report

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2023

SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER & DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Chères citoyennes et citoyens

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, je dépose mon rapport sur les faits saillants de la municipalité du Canton de Dundee pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Les données contenues dans ce rapport, proviennent des vérificateurs externes, qui tracent un portrait conforme et transparent des opérations comptables de l'administration municipale.

Le rapport financier, audité par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, a été déposé en séance ordinaire le 08 juillet 2024 et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le rapport financier consolidé, est aussi disponible sur le site internet de la municipalité, de même que le présent rapport de la mairesse.

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité du canton de Dundee au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2023, indiquent :

- des revenus de fonctionnement de **1 183 757\$**
- des dépenses de fonctionnement de **991 398\$**
- en tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc...) en résulte un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **205 963\$**
- un montant de **20 000\$** a été affecté pour la mise à niveau de la déneigeuse
- un montant de **30 000\$** est affecté au fonds de roulement
- un montant de **150 000\$** est affecté à l'entretien des cours d'eau verbalisés
- La municipalité n'a aucune dette et dispose d'une marge de crédit de **100 000\$**, non utilisée.

Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le greffier trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur, doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité, la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus. Au 31 décembre 2023, pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local :

-La Mairesse a reçu un total de **10 927\$**

-Les six conseillers ont reçu un total de **20 946\$** soit une moyenne de **3 491\$** par élu

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2023 démontre que la municipalité est en excellente situation financière. Je tiens à remercier l'équipe du bureau municipal pour son implication indéfectible et également le conseil municipal pour sa précieuse collaboration.

Linda Gagnon, Mairesse

2023 MAYOR'S REPORT

ON THE HIGHLIGHTS OF THE FINANCIAL REPORT AND THE INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

Dear citizens,

In accordance with the provisions of section 176.2.2 of the Municipal Code of Quebec, I am tabling my report on the highlights of the Municipality of the Township of Dundee for the fiscal year ending December 31, 2023. The data contained in this report come from the external auditors, who provide a compliant and transparent picture of the municipal administration's accounting operations.

The financial report, audited by the chartered professional accountant firm Raymond Chabot Grant Thornton, was tabled at a regular meeting on July 08, 2024, and sent to the Ministry of Municipal Affairs and Housing. The consolidated financial report is also available on the municipality's website, as is this report of the mayor.

Following the completion of his mandate, the auditor believes that the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Municipality of the Township of Dundee on December 31, 2023, and the results of its operations, changes in its net financial assets and its cash flows for the year ended and in accordance with Canadian public sector accounting standards.

The financial report

The municipality's financial statements as of December 31, 2023, show:

-Operating revenues of **\$1,183,757**

-Operating expenditures of **\$991,398**

-Taking into account the various elements of reconciliation for tax purposes (depreciation, allocation, etc.) results in an operating surplus for the year for tax purposes of **\$205,963**

-An amount of **\$20,000** has been allocated for the upgrading of the snowplow

-An amount of **\$30,000** is allocated to working capital

-An amount of **\$150,000** is allocated to the maintenance of watercourses

-The municipality has no debt and has an unused **\$100,000** line of credit.

Treatment of elected officials

In accordance with section 11 of the Act respecting the remuneration of elected municipal officials (LTEM), the clerk treasurer of a local municipality whose remuneration by-law is in force, must disclose in the municipality's financial report, the remuneration and expense allowance paid to elected officials. As of December 31, 2023, for all their functions on the local municipal council:

-The mayor received a total of \$10,927

-The six councillors received a total of \$20,946, an average of \$3,491 per elected official

In conclusion, the financial report as of December 31, 2023, shows that the municipality is in an excellent financial situation. I would like to thank the municipal office team for its unwavering involvement and the municipal council for its valuable collaboration.

Linda Gagnon, Mayor

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2024-08-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de JUILLET 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2024-08-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de JUILLET 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Excavation du fossé chemin Beaver

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder au reprofilage du fossé chemin Beaver, afin d'améliorer l'écoulement des eaux du secteur ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour réaliser ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-08

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à la firme 9124-4277 Québec Inc (Noel et fils) au montant de \$5 200.00 plus taxes, conformément à la soumission reçue en date du 18 juillet 2024, cette soumission étant conforme et la plus basse reçue;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-320-01-521

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.2 Installation d'un ponceau chemin Beaver

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder au remplacement du ponceau chemin Beaver, afin d'améliorer l'écoulement des eaux du secteur ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour réaliser ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à la firme 9124-4277 Québec Inc (Noel et fils) au montant de \$16 845.00 plus taxes, conformément à la soumission reçue en date du 18 juillet 2024, cette soumission étant conforme et la plus basse reçue;

D'IMPUTER LE MONTANT dans les projets TECQ 2019-2023

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.3 *Résolution accès au parc John Davidson et au bureau de poste*

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer l'accès sécuritaire au parc John Davidson et au bureau de poste du 3296 montée Smallman;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie Pavage Daoust au montant de 6 300.00 \$ plus toutes taxes applicables pour réaliser ces travaux;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat pour réaliser ces travaux à la compagnie Pavage Daoust au montant de 6 300.00 \$ plus toutes taxes applicables;

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-701-50-522

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.4 *Demande de travaux de mise à niveau sur les chemins Arnold, Hopkins et Watson*

ATTENDU QUE la municipalité possède des routes qui nécessitent un entretien préventif, tout particulièrement les chemins Arnold, Hopkins et Watson, afin d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de faire réaliser les travaux de mise à niveau par une entreprise privée, sur les chemins Arnold, Hopkins et Watson; lorsque nécessaire et en respectant le budget maximal prévu de 10 000.00\$

D'IMPUTER LE MONTANT dans le code budgétaire 02-320-10-521

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.5 *Résolution Demande de consentement travaux Hydro Québec*

ATTENDU QUE la firme Hydro Québec doit effectuer des travaux importants de mise à niveau de ses infrastructures sur une partie du territoire du Canton d Dundee;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plans et devis d'hydro Québec pour réaliser ces travaux;

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son consentement pour que ces travaux puissent débuter rapidement;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AUTORISER le directeur général à signer ce consentement aux travaux d'Hydro Québec sur le territoire du Canton de Dundee

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4, demande le vote

Rejeté à 4 votes contre 2 de vive voix

10.6 Résolution Demande de pose de lampadaires par Hydro Québec

ATTENDU QUE la firme Hydro Québec doit effectuer des travaux importants de mise à niveau de ses infrastructures sur une partie du territoire du Canton de Dundee;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plans et devis d'hydro Québec pour réaliser ces travaux;

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son consentement pour que ces travaux puissent débuter rapidement;

ATTENDU QUE les intersections Murchisson et route 132, ainsi que route 132 et chemin de la vieille douane, nécessitent un éclairage adéquat afin d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE cet éclairage est manquant;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AUTORISER le directeur général à faire une demande de pose par Hydro Québec, de deux lampadaires dans les secteurs concernés, dans le cadre des travaux sur le territoire du canton de Dundee.

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4, demande le vote

Rejeté à 4 votes contre 2 de vive voix

10.7 Entretien et révision du camion de déneigement

ATTENDU QUE la municipalité possède un camion équipé d'un chasse neige avec aile de côté fabriquée par la compagnie W. Côté et fils ltée;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire un entretien préventif sur le camion ainsi qu'une inspection;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-14

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à une entreprise spécialisée afin de réaliser l'entretien préventif ainsi que l'inspection.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Résolution Addenda au protocole d'entente centre médical de Huntingdon

ATTENDU QUE le protocole d'entente intervenu le 20 octobre 2020 entre les municipalités de du Canton de Dundee, Elgin, Godmanchester, Hinchinbrooke et Huntingdon et le Centre médical de Huntingdon inc. en rapport à l'implantation et à l'exploitation d'un centre médical situé sur la rue F. Cleyn à Huntingdon par la COMPAGNIE et le versement d'une contribution financière pour le financement du déficit d'opération de la part des MUNICIPALITÉS;

ATTENDU QU'À l'article 3.1 e) du protocole d'entente, il est exigé du Centre médical d'Huntingdon Inc. de remettre annuellement aux municipalités, un rapport de mission d'examen réalisé par un comptable professionnel agréé et qu'il appert que le coût de réalisation d'un tel mandat représenterait un montant se situant entre 20 000\$ et 30 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 3.1 e) du protocole d'entente en remplaçant la mission d'examen par une mission de compilation devant être réalisé par un comptable professionnel agréé, afin d'éviter des dépenses excessives à l'entreprise en démarrage;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE Le conseil municipal du Canton de Dundee approuve l'addenda au protocole d'entente signé le 20 octobre 2020 entre les municipalités et le Centre Médical de Huntingdon Inc. afin de remplacer la mission d'examen par la mission de compilation dans l'article 3.1 e) du protocole d'entente.

QUE la Mairesse et le directeur général greffier-trésorier soient autorisés à signer ledit addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

16.2 Ententes service de protection contre les incendies

ATTENDU QUE Conformément à l'article 12 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, ci-après la MRC, a rédigé un premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie selon les éléments à y inclure en vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur la sécurité incendie.

Ce premier schéma a obtenu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique, le 17 avril 2012;

ATTENDU QUE *Le premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent fut adopté en 2012, par la résolution # 6298-01-12, ce qui portait la révision de celui-ci à l'année 2017.*

ATTENDU QUE *la restructuration à laquelle la MRC du Haut-Saint-Laurent a dû faire face en 2017-2018 n'a pas permis d'entamer la révision dudit Schéma de couverture de risques dans la sixième année de son adoption conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie ;*

ATTENDU QUE *la municipalité du Canton de Dundee participe au nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent depuis le 02 octobre 2023;*

ATTENDU QUE *la municipalité du Canton de Dundee désire signer de nouvelles ententes avec les municipalités limitrophes (Godmanchester et Saint-Anicet) quant à la fourniture de services de protection incendie;*

ATTENDU QUE *la municipalité du Canton de Dundee désire conserver ses ententes précédentes avec d'autres services de protections incendie, tel qu'entériné par le conseil depuis 2008, notamment par l'adoption des résolutions 2008-01-018 et 2008-07-098;*

ATTENDU QUE *la municipalité du Canton de Dundee a toujours renouvelé ces ententes afin d'assurer une protection maximale pour ses citoyens, en conformité avec les résolutions 2008-01-018 et 2008-07-098; et que ces ententes sont valides jusqu'au 31 décembre 2027;*

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-16

ET RÉSOLU *à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.*

D'AUTORISER *la Mairesse et/ou le directeur général à signer toutes les ententes en matière de fourniture de services de protection contre les incendies, passées, présentes et futures afin d'assurer une protection maximale contre les incendies sur son territoire.*

Adopté à l'unanimité de vive voix

16.3 Entente système national d'alerte sismique précoce Canada

ATTENDU QUE *la municipalité a reçu une demande d'implantation d'un système de détection sismique précoce par Ressources naturelles Canada;*

ATTENDU QUE *l'implantation d'un tel système nécessite des aménagements et des conditions technologiques précises;*

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-17

ET RÉSOLU *à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.*

DE DEMANDER AU *Directeur Général d'évaluer la faisabilité de l'implantation d'un système d'alerte sismique précoce dans les bâtiments de la municipalité du Canton de Dundee avec Ressources Naturelles Canada.*

Adoptée à l'unanimité de vive voix

16.4 signature d'un bail avec un OBNL projet vitalisation

Madame la conseillère Marie Myre, siège #5 déclare son intérêt et ne participe aucunement aux délibérations ni au vote.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent gère un programme **Fonds Régions et Ruralité, volet 4, soutien à la vitalisation et à la coopération.**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a présenté un projet de Dépanneur automatisé dans le cadre de ce programme et qu'il a été accepté ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee n'a pas compétence en matière d'exploitation d'un commerce;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee est propriétaire des locaux ainsi que de tous les équipements nécessaires à l'exploitation de ce Dépanneur automatisé;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a trouvé un OBNL local (Comité Historique de Dundee) acceptant de s'occuper de l'exploitation du Dépanneur Automatisé;

IL EST PROPOSÉ :

2024-08-18

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à signer un bail de location avec l'OBNL local (Comité Historique de Dundee) ainsi que tous les documents qu'il jugera nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité de vive voix

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2024-08-19

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 21h40

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire

Marc Michot
Directeur général